



Informations communales

Statistique de la population

Au 31 décembre 2021, la commune de Saicourt comptait 625 habitants (320 hommes et 305 femmes), soit 19 de moins qu'au 31 décembre 2020. Durant l'année 2021, il y a eu 38 arrivées, 61 départs, 7 naissances et 3 décès. Il y a 598 ressortissants suisses et 27 étrangers. La répartition par village est la suivante : 153 personnes à Bellelay, 339 au Fuet et 133 à Saicourt.

Assemblées municipales en 2022

Les assemblées municipales ont été fixées au 20 juin 2022 et au 12 décembre 2022.

Permis de construire délivrés entre le 01.10.2021 et le 31.12.2021

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- Pierre Mosimann pour le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets et installation d'un silo à pellets sur la parcelle no 142 au lieu-dit Route de Bellelay 6, 2712 Le Fuet.
- Alexandre Haussener pour l'agrandissement de la maison familiale sur la parcelle no 867 au lieu-dit Route de Bellelay 34, 2712 Le Fuet
- Stéphane Boillat pour la démolition et la reconstruction de l'annexe sur la parcelle no 856 au lieu-dit Les Cernes 3a, 2712 Le Fuet.
- Franziska Wilde pour la réfection des façades (peinture) sur la parcelle no 844 au lieu-dit Rue de la Fromagerie 6, 2712 Le Fuet (demande après-coup).
- Alfred Aeschbacher pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle no 868 au lieu-dit Chemin des Moines 31, 2713 Bellelay (demande après coup).

Durant le même délai, la Préfecture du Jura bernois a octroyé le permis de construire suivant :

- Florimmob SA pour la transformation des dortoirs en 5 chambres et construction d'une remise à vélos sur la parcelle no 738 au lieu-dit L'Abbaye 1a, 2713 Bellelay.

Contrôles de combustion

A la suite de plusieurs remarques de citoyens, nous vous informons que la période de chauffe va du 1^{er} octobre au 30 avril. Les contrôles effectués au mois d'octobre 2021 concernent la période de chauffe du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022. Par conséquent, les prochains contrôles seront effectués durant la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024.

Propagande relative aux élections et aux votations

Nous vous informons que dans les localités, les réclames informant sur des votations ou des élections sont autorisées pendant au maximum six semaines avant et cinq jours après la votation ou l'élection.

Vaccination Covid-19

Le canton de Berne démarre une nouvelle campagne de vaccination mobile pour les habitants du Jura bernois et propose la 3^{ème} dose BOOSTER. Les retardataires pourront également se faire vacciner (sans rendez-vous) pour la 1^{ère} ou la 2^{ème} dose **au bureau municipal au Fuet le lundi 7 février 2022 de 10h00 à 18h30.**

Quelques informations importantes :

- 1) Le vaccin Pfizer sera administré en priorité mais le Moderna sera également disponible (sous réserve de disponibilités).
- 2) Une personne ayant reçu 2 doses de Moderna peut recevoir le Pfizer en 3^{ème} dose si elle le souhaite; il est en effet possible de croiser 2 vaccins ARN messenger pour la 3^{ème} dose. Il est même recommandé pour les personnes de moins de 30 ans qui ont reçu le Moderna de faire le Pfizer en dose de rappel. Il est évidemment aussi possible de continuer avec le même vaccin.
- 3) Il sera possible de recevoir sa 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} dose sans rendez-vous mais une inscription préalable sur VACME est souhaitée.
- 4) Le client doit être en mesure de présenter sa carte d'identité, sa carte de caisse-maladie et son code d'enregistrement sur VACME.
- 5) En principe, un délai de 4 mois est exigé entre la 2^{ème} et la 3^{ème} dose.

Devenez bénévole à la Croix-Rouge dans la région Seeland – Jura bernois

Faire quelque chose d'utile en échange de gratitude. Apportez de la variété dans le quotidien des personnes seules. Permettez aux proches aidants de souffler un peu. Conduisez les personnes à mobilité réduite chez le médecin ou faites les courses pour elles. Informations détaillées sur www.crs-berne.ch/benevoles. En cas d'intérêt, contactez le 032 329 32 72 (Bienne) ou le 032 489 10 03 (Tavannes).

Fuet, le 19 janvier 2022

Conseil municipal